



Arrêté n° 596/2026/DAJI

## **Fermeture de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Journée du 6 octobre 2026**

**Le Président de l'Université,**

Vu :

- le code de l'éducation, notamment ses articles R. 712-1 et R. 712-8
- le code des relations entre le public et l'administration ;

Considérant,

Que des appels à la mobilisation ont été lancés pour la journée du 6 octobre 2026, encourageant notamment le blocage de la faculté des lettres et des sciences humaines ;

Que des récentes mobilisations nationale et locale ont fortement impacté les établissements d'enseignement, notamment les EPSCP, et ont provoqué des troubles à l'ordre public ;

Ces circonstances caractérisent une menace de désordre dans les enceintes et locaux et de trouble à l'ordre public qu'il appartient au président de l'Université de prévenir.

### **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les locaux de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines seront fermés et l'accès sera interdit à toute personne durant la journée du 6 octobre 2026.

**Article 2 :** Le présent arrêté entre en vigueur dès sa publication.

**Article 3 :** Le Directeur général des services et le Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Limoges le 5 octobre 2026

Le Président de l'Université



Vincent Jolivet